

*Biens culturels—Loi*

A l'étape de l'étude au comité, on a beaucoup discuté du financement. Je me rends compte que le ministre se trouve dans une situation embarrassante quand il envisage la possibilité de comptes sans échéance. Je connais très bien l'attitude de l'Auditeur général et du Conseil du Trésor et je ne puis qu'espérer que ceux qui sont chargés d'appliquer la mesure ne souffriront pas du fait qu'on avait de bonnes raisons, selon moi, de ne pas leur donner la souplesse qu'ils auraient voulue dans un compte sans échéance.

Je suis heureux de voir le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) à la Chambre. A mon avis, il a beaucoup aidé à l'étude du bill au comité et les amendements qu'il a proposés à ce moment-là auraient, selon moi, ajouté une autre dimension au bill. Ces amendements auraient accordé aux biens culturels locaux ou régionaux la même importance qu'aux biens nationaux. Le bill à l'étude exige que les biens aient une importance nationale. A mon avis, les amendements proposés par le député de Maisonneuve-Rosemont auraient donné beaucoup plus de souplesse à la mesure. J'espère qu'on ne les a pas oubliés. A mon avis, on devrait plus tard songer sérieusement à faire en sorte que le ministre et son ministère s'occupent aussi des objets locaux et régionaux.

Je me rends compte des difficultés que nous avons tous à concilier les avantages fiscaux et les aspects financiers de la mesure. Pour ma part, cependant, j'ai trouvé les arguments du député relativement aux amendements qu'il proposait convaincants. Je répète encore une fois que j'espère que ces amendements ne seront pas tout à fait oubliés, même s'ils ne sont pas compris dans le bill.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter de nouveau le ministre et souhaiter du succès à ceux qui devront mettre la mesure à exécution. Je suis certain qu'ils le feront honnêtement. Je leur souhaite donc bien du succès.

**M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire au chef de l'opposition (M. Stanfield) ma satisfaction d'avoir travaillé avec deux de ses collègues, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) et le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis). Le député de Perth-Wilmot a présenté deux amendements que j'ai appuyés de même que certains de mes collègues. Ils amélioreront sensiblement, j'en suis certain, l'objet du bill.

[*Français*]

Je voudrais également remercier M. Ian Clark, conseiller spécial à la Direction des arts et de la culture du secrétariat d'État, qui a assisté à toutes les délibérations du comité et qui a été d'un apport significatif pour débattre ce projet de loi et en faire l'une des mesures qui viennent compléter la politique culturelle annoncée par l'honorable secrétaire d'État (M. Faulkner) en 1971.

Je voudrais également rappeler à la Chambre qu'au cours de ces débats, j'ai moi-même eu l'occasion de présenter deux projets d'amendements. J'informe humblement la Chambre que l'un a dû être retiré parce qu'il ne correspon-

daît pas à la recommandation royale du projet de loi, le deuxième a été retiré par moi-même à la suite des consultations que j'ai eues avec l'honorable ministre des Finances (M. Turner).

Je voudrais rappeler l'objectif poursuivi par ce dernier. Je crois qu'il est important. Mon préopinant en a rappelé l'essentiel, et je pense que dans un avenir très prochain, la Chambre aura à reconsidérer l'objectif poursuivi dans ce projet d'amendement.

Je rappelle que ce projet visait à dissocier l'article 8 du projet de loi de façon que tous les objets qui pourraient être soumis à l'examen de la Commission de révision ne soient pas des objets qui revêtent d'une façon essentielle la dimension du patrimoine national.

En effet, lorsque l'honorable secrétaire d'État a annoncé en 1972 la politique nationale relative aux musées, il a insisté particulièrement sur la promotion et le développement des musées privés. Or, la plupart des musées privés ont pu se développer au cours de notre histoire grâce aux dons et à la largesse de mécènes qui bien souvent ont été à l'origine de leur collection. Même la Galerie nationale du Canada, depuis 1968, a pu profiter d'une façon significative des largesses du secteur privé. Le rapport que j'ai obtenu de la Galerie nationale du Canada démontre qu'à l'année fiscale 1968-1969, des œuvres d'art au montant de \$403,550 ont été remises à la Galerie; en 1969-1970, ce fut \$30,000; en 1970-1971, \$930,000; en 1971-1972, \$96,000; en 1972-1973, \$45,000 et en 1973-1974, \$600,000.

● (1500)

[*Traduction*]

L'explication des totaux exceptionnellement élevés pour les années 1968-1969, 1970-1971 et 1973-1974, ce sont trois dons très généreux comprenant de nombreuses œuvres: en 1968-1969, le legs du très honorable Vincent Massey; en 1970-1971, les dons de la collection Douglas M. Duncan; et en 1973-1974 ceux de la collection Samuel Bronfman.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je crois qu'on réalise l'importance des montants d'argent qui ont été remis à la Galerie nationale du Canada et surtout l'esprit dans lequel ces dons lui ont été faits.

A n'en point douter, le projet de loi, tel que rédigé et présenté actuellement à la Chambre, permettra et incitera les mécènes de l'entreprise privée à continuer leurs largesses à l'égard des institutions publiques.

Le projet de loi que je présentais, monsieur l'Orateur, avait essentiellement pour but d'augmenter les exemptions fiscales en ce qui a trait aux dons faits aux musées privés.

En effet, très souvent, plusieurs pièces données ou vendues à des institutions privées ne satisferaient pas au critère de dimension nationale que le projet de loi vise à établir.

Cependant, la plupart de ces œuvres sont d'une importance fondamentale pour compléter ces collections, et surtout pour favoriser l'étude des arts et des sciences.